



**2015 DU 145.** Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur Bercy Charenton (12e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues

Le secteur d'étude Bercy Charenton, situé au sud du 12ème arrondissement, s'inscrit dans un périmètre délimité par la rue des Pirogues de Bercy, la rue Baron-le-Roy jusqu'à la Place Lachambaudie, la rue Proudhon, la rue Coriolis, la rue de Charenton, le boulevard Poniatowski, la rue Joseph Chailey, la bretelle du boulevard périphérique, le boulevard périphérique, la limite communale avec Charenton-le-Pont puis enfin le fleuve.

Composé essentiellement de grandes emprises ferroviaires, ce secteur est traversé par le faisceau ferré sud-est et par des infrastructures routières responsables d'un environnement dégradé et générant une forte coupure urbaine entre les communes de Paris et de Charenton-le-Pont. Il offre un potentiel d'aménagement de première importance de par sa situation en bordure de la Seine, à l'entrée de Paris, en vis-à-vis de l'opération Paris Rive Gauche (secteur Masséna Bruneseau) et voisine du territoire de l'Opération d'Intérêt National Seine Amont.

Les premières réflexions sur les mutations urbaines de ce secteur se sont traduites par l'inscription d'orientations d'aménagement dans le PLU, approuvé en 2006. Elles se sont poursuivies, en 2007, au travers du groupe de travail sur l'évolution du paysage urbain parisien sur sa couronne, mis en place à la suite d'un vœu de notre assemblée, et dont vous avez approuvé les conclusions par délibération du 8 juillet 2008.

Lors de l'assemblée des 6, 7 et 8 juillet 2009, vous avez approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'aménagement de ce secteur, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, puis vous avez pris en considération le périmètre d'études conformément à l'article L. 111-10 de ce même code. Vous avez aussi autorisé la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Charenton-le-Pont / Saint-Maurice pour la réalisation d'études économiques et de déplacements, ainsi que l'engagement d'une consultation d'urbanisme et le lancement de consultations en vue de l'attribution de divers marchés publics pour assister la direction de l'urbanisme dans l'accompagnement du projet urbain (délibération DU 2009-073).

Lors de la séance des 10 et 11 mai 2010, vous avez autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de l'aménagement du secteur Bercy Charenton avec l'équipe projet dont le mandataire est Rogers Stirck Harbour + Partners et les cotraitants sont Ateliers Jean Nouvel, Trevelo et Viger-Kohler Architectes, Michel Desvignes Paysagiste, SAS AREP Ville, INGEROP Conseil et Ingénierie, Franck Boutté Consultants, RFR SAS (délibération 2010 DU 37). Ce marché de maîtrise d'œuvre urbaine, piloté par la direction de l'urbanisme, est engagé depuis le 1er septembre 2010 pour une durée de 84 mois. Il a pour objet la mise au point, l'accompagnement et le suivi d'un plan guide, le découpage

du territoire en secteurs opérationnels homogènes et cohérents entre eux, ainsi que l'étude d'un premier secteur opérationnel à aménager.

Pour garantir la robustesse du plan guide, des études techniques complémentaires se sont avérées nécessaires et deux délibérations vous ont été soumises pour les engager :

Lors de notre séance des 9 et 10 juillet 2012, la délibération 2012 DU 122 a porté sur la signature d'une convention d'études techniques entre la Ville de Paris, Réseau Ferré de France (RFF), la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF) et la Société Nationale des Espaces Ferroviaires (SNEF). Cette convention encadre les études relatives aux fonctions ferroviaires qui visent à augmenter la capacité du réseau, à accueillir de nouvelles liaisons régionales, nationales et internationales et à moderniser les installations. Elle précise aussi les modalités de travail avec les partenaires fonciers.

Lors des séances des 12 et 13 novembre 2012, la délibération 2012 DU 201 a permis d'engager une étude acoustique afin de conforter la connaissance de l'état initial du site et une étude d'impact environnemental telle que décrite dans la loi Grenelle 2. Leur calendrier d'exécution court de juin 2013 à fin 2015,

Par ailleurs, conformément à la délibération de 2009, la Ville s'est engagée dans une démarche de concertation. Dès le stade des études préalables en 2011, le public a été informé et invité à faire part de ses observations à plusieurs reprises lors de réunions publiques, d'ateliers participatifs ou d'exposition publique.

Les résultats de l'ensemble des études menées et les échanges issus de la concertation et avec les propriétaires fonciers ont alors fait émerger une stratégie opérationnelle qui s'oriente vers un découpage du projet urbain en deux opérations d'aménagement distinctes mais complémentaires : une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) créée à l'initiative de la Ville de Paris qui couvrira la majeure partie du projet urbain à l'étude et une autre opération au sud du boulevard Poniatowski, qui pourrait être conduite sous forme de lotissement, sur des emprises propriétés de la Société Nationale des Espaces Ferroviaires (SNEF).

Lors du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juillet 2013, vous avez approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation à lancer par la Ville sur le périmètre de la future ZAC, c'est-à-dire hors secteur SNEF.

Enfin, lors des séances des 17,18 et 19 novembre 2014, et conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, vous avez dû approuver à nouveau les objectifs poursuivis enrichis et les modalités de la concertation publique, sur le périmètre ajusté de la ZAC qui intègre désormais le secteur Léo Lagrange, la réflexion ayant été élargie à des zones limitrophes afin notamment d'accueillir un collège nécessaire à l'opération. Outre l'accueil d'un nouveau collège, l'aménagement de ce secteur doit permettre de réorganiser les structures sportives actuelles en les modernisant et en les homologuant, d'accueillir une programmation de logements et une bibliothèque de quartier, tout en mettant en valeur l'entrée du bois de Vincennes initiée avec l'arrivée du tramway T3 à la Porte de Charenton.

Afin de vous permettre de vous prononcer sur ce projet de délibération relatif au bilan de la concertation conduite à la fois sur la première phase de concertation de 2011 à 2013 à l'échelle du projet urbain d'ensemble, et sur la deuxième phase de concertation de 2014 à 2015 sur le périmètre ajusté correspondant à la future ZAC, je vous exposerai successivement l'évolution des objectifs poursuivis de 2009 à 2014, puis le déroulement de la concertation entre 2011 et 2015, et enfin le bilan de la concertation que je vous propose d'approuver.

Ce bilan de la concertation constitue une étape dans le lancement des procédures administratives et réglementaires. La concertation a en effet contribué à la mise au point du projet et du programme à un niveau de définition correspondant à un plan guide partagé par tous, permettant la poursuite et la finalisation de l'étude d'impact à l'automne prochain en vue d'une enquête publique début 2016. Ces jalons permettront de soumettre au Conseil de Paris une nouvelle délibération portant sur la création de

la ZAC et l'évolution du PLU sur l'ensemble du secteur (ZAC + opération SNEF) par déclaration de projet, après enquête publique, au cours de l'année 2016.

La démarche de concertation sur le projet Bercy Charenton se poursuivra lors des prochaines étapes du projet urbain en phase opérationnelle.

## 1- L'évolution des objectifs poursuivis de 2009 à 2014

Les enjeux d'aménagement du site consistent à créer un quartier rétablissant la continuité urbaine entre Paris et Charenton-le-Pont d'une part et avec le reste du 12ème d'autre part, en intégrant les composantes du tissu urbain mixte (logements, commerces, bureaux et activités économiques diversifiées, équipements publics) intégrant les activités de logistique ou de grands services urbains nécessaires au bon fonctionnement de la ville. Ce quartier doit également être desservi par les transports en commun, répondre aux exigences d'une grande qualité urbaine et environnementale et contribuer au rééquilibrage économique à l'Est de Paris. Le projet Bercy-Charenton représente un défi d'envergure au plan des enjeux environnementaux. L'ampleur du site et de la programmation possible permettent ici d'envisager la mise en œuvre de solutions partagées innovantes en matière d'énergie, de gestion des eaux de pluies et de gestion des déchets. Les investissements dans ces domaines se justifient pleinement à partir d'un seuil de construction conséquent, constitutif d'une économie d'échelle.

Ces enjeux ont d'abord été traduits en objectifs d'aménagement qui ont ensuite été précisés au fil de l'avancement des réflexions urbaines et des échanges avec le public et les partenaires institutionnels. Le Conseil de Paris a ainsi été amené à délibérer à plusieurs reprises pour ajuster les objectifs poursuivis et le périmètre de la future opération d'aménagement, et définir à chaque reprise de nouvelles modalités de concertation.

En 2009, vous avez approuvé les objectifs poursuivis d'aménagement du site de Bercy Charenton sur le périmètre d'études initial :

- Améliorer les liaisons entre les communes de Paris et de Charenton-le-Pont ;
- Création d'une nouvelle voie de désenclavement du quartier de Bercy prolongeant la rue Baron Le Roy jusqu'à Charenton-le-Pont réservée principalement aux modes doux, transports en commun, vélo, piétons, conformément aux orientations du PLU (voté en 2006) ;
- Elargissement du quai sous le pont National ;
- Création d'un cheminement piéton entre le boulevard Poniatowski et l'immeuble "Lumière";
- Etablissement de liaisons transversales au-dessus des voies ferrées.
  - Proposer une programmation urbaine mixte de logements, de programmes à caractère économique, d'équipements publics et de services urbains ;
- Création de logements, notamment sociaux ;
- Création de programmes à vocation économique (bureaux, activités diversifiées et commerces) et de logistique urbaine (centre de tri), en intégrant dans les études la possibilité d'accueil de foire et de cirque ;
- Création d'équipements publics.
  - Faciliter l'accueil de nouveaux modes de transports en commun ;
- Prise en compte de la création d'une gare du RER D ;
- Réorganisation de la desserte par bus.
  - Transformer l'environnement du site et les espaces publics ;
- Reconfiguration de l'échangeur de Bercy ;
- Requalification des berges de la Seine ;
- Création d'un réseau de liaisons douces ;
- Aménagement des espaces publics limitrophes de la commune de Charenton-le-Pont ;

- Mise en valeur du Bastion n°1.

La concertation menée en 2011 et 2012 a permis des échanges avec le public sur le diagnostic urbain du site et les premières pistes d'aménagement du projet, les observations et propositions du public ayant été recueillies au moyen de dispositifs variés (ateliers, registre, boîte à idées...).

En 2013, une nouvelle délibération présentait des objectifs poursuivis similaires sur un périmètre différent, limité à la future opération d'aménagement portée par la Ville de Paris. En effet, les échanges avec les propriétaires fonciers (RFF-SNCF-SNEF) ont conduit à envisager un découpage du projet urbain en deux opérations d'aménagement distinctes : une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) créée à l'initiative de la Ville de Paris couvrant la majeure partie du projet urbain à l'étude et une autre opération, pouvant être conduite sous forme de lotissement, sur des emprises propriétés de la Société Nationale des Espaces Ferroviaires (SNEF), situées au sud du boulevard Poniatowski.

Les objectifs ont été actualisés au regard de l'avancement des études techniques et des éléments de connaissance du site et de nouveaux objectifs politiques concernant notamment le plan biodiversité approuvé entre temps.

Les études techniques, économiques et environnementales ont conduit à écarter une couverture des voies ferrées, dans une logique de rationalité et de moindre impact, et par conséquent la possibilité d'y installer un espace dédié à l'accueil de foires et de cirques. Cet élément de programme est toujours à l'étude mais à une échelle plus large, en lien avec Paris Métropole et avec les communes limitrophes.

La rédaction de l'objectif de desserte en transport en commun a été modifiée dans le respect des compétences des différents acteurs : les aménagements des futurs espaces publics permettront l'insertion de nouveaux transports nécessaires aux usagers du futur quartier et les autorités compétentes en matière de transport en commun apprécieront les modes de transport les mieux adaptés aux besoins générés par l'opération.

Cette séance du Conseil de Paris a notamment permis de mettre en évidence un consensus sur les thèmes suivants :

- la place majeure à donner aux modes doux sur la rue Baron le Roy, principalement réservée à la desserte du quartier ;
- l'opportunité de l'accueil d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) empruntant la future rue Baron le Roy;
- l'étude de la création d'un espace dédié à la lecture dans le quartier de Bercy (plus étendu que le périmètre de la future ZAC) ;
- la mise en relation de la trame verte du site Bercy Charenton avec le bois de Vincennes, en vue de garantir sa continuité.

En 2014, le conseil de Paris a été informé des évolutions du projet et s'est prononcé notamment sur l'extension de son périmètre au secteur Léo Lagrange afin d'accueillir un collège, de proposer une nouvelle offre de logements, de moderniser l'offre sportive de Leo Lagrange et d'améliorer la continuité verte sur le site en lien avec le bois de Vincennes. Le Conseil de Paris a réaffirmé à cette occasion les objectifs d'aménagement adaptés en ce sens, et défini de nouvelles modalités de concertation dans la perspective de la future ZAC.

L'intégration du secteur « Léo Lagrange » et le questionnement autour du centre de tri du SYCTOM ont conduit à amender les objectifs en ajoutant un sous-objectif intitulé « Amélioration des équipements sportifs existants sur le secteur Léo Lagrange » et en conditionnant la faisabilité du centre de tri à l'accord final du SYCTOM. L'insertion du secteur Leo Lagrange offre une opportunité majeure pour la création d'une continuité écologique avec le Bois de Vincennes. En effet, le remodelage des espaces libres et la végétalisation de nouveaux espaces publics structureront sur l'ensemble du site une trame

verte associée à un réseau de circulations douces entre la Seine, le bois de Vincennes, le secteur Léo Lagrange, la Promenade Plantée qui sera prolongée depuis le square Charles Péguy, le bastion n°1 et le parc de Bercy. Cette trame organisera un réseau qui prendra appui sur la petite ceinture et constituera un maillon déterminant du plan biodiversité.

Ainsi, les objectifs poursuivis stabilisés fin 2014 sont les suivants :

- Améliorer les liaisons entre les communes de Paris et de Charenton-le-Pont

Création d'une nouvelle voie de désenclavement du quartier de Bercy prolongeant la rue Baron Le Roy jusqu'à Charenton-le-Pont réservée principalement aux modes doux, transports en commun, vélo, piétons, conformément aux orientations du PLU (voté en 2006) ;

Elargissement du quai sous le pont National ;

Création d'un cheminement piéton entre le boulevard Poniatowski et l'immeuble "Lumière";

Etablissement de liaisons transversales au-dessus des voies ferrées.

- Proposer une programmation urbaine mixte

Création d'une offre diversifiée de logements, notamment sociaux ;

Création de programmes à vocation économique (bureaux, activités diversifiées et commerces) et de logistique urbaine (centre de tri sous réserve de l'accord final du SYCTOM et de sa faisabilité, espaces et hôtel logistiques) ;

Création d'équipements publics ;

Amélioration des équipements sportifs existants sur le secteur Léo Lagrange.

- Faciliter l'accueil de nouveaux modes de transports en commun

Prévoir un aménagement des espaces publics permettant l'accueil de transports en commun adaptés aux besoins générés par le futur quartier.

- Transformer l'environnement du site et les espaces publics

Qualification des berges de la Seine et de l'échangeur de Bercy;

Création d'une trame viaire desservant les îlots bâtis qui privilégie la mixité des usages sur l'espace public (vélos, piétons,..) ;

Mise en valeur des espaces publics existants dont le Bastion N° 1 et création de nouveaux espaces verts récréatifs ;

Constitution d'une trame verte sur le site.

Depuis la dernière délibération deux informations majeures ont conduit la Ville de Paris à orienter les sujets soumis à la concertation, au-delà des principaux objectifs d'aménagement, pour associer le grand public aux évolutions du projet :

- le changement de stratégie du SYCTOM qui l'a conduit à abandonner le projet de centre de tri sur le site de Bercy-Charenton ;
- les conclusions de l'étude historique et patrimoniale engagée sur ce secteur qui préconisent, à la demande notamment des participants à la concertation, la conservation d'au moins trois voutes (centrale et latérales) de la gare de la Râpée inférieure sur toute leur longueur ainsi que la valorisation de sa façade sur la Seine.

## 2- Le déroulement de la concertation de 2011 à 2015

Le processus de concertation engagé depuis 2011 a associé les habitants de Paris et de Charenton-le-Pont, notamment des quartiers riverains du site, les associations locales et parisiennes, les instances de démocratie locale, les élus du 12ème arrondissement et ceux de la commune de Charenton-le-Pont et l'ensemble du public concerné. Les services de l'Etat, la région Ile-de-France, le département du Val de

Marne, les entreprises ferroviaires, le SYCTOM, Eau de Paris, STIF, RATP, les concessionnaires, les chambres consulaires, Ports de Paris ont aussi été sollicités.

Depuis le lancement des études urbaines, plusieurs rencontres se sont tenues à différentes phases du projet et ont permis une large expression du public : cinq réunions publiques les 11 mai 2011, 28 novembre 2011, 18 octobre 2012, 10 décembre 2014 et 22 avril 2015, une exposition publique qui s'est tenue du 12 novembre au 4 décembre 2012, une journée d'information dans le Parc de Bercy le 29 juin 2013, trois sessions d'ateliers participatifs le 16 juin 2011, le 4 décembre 2012 et les 5 et 10 février 2015, des ateliers avec des scolaires, des visites spécifiques sur deux secteurs La Râpée et Léo Lagrange en février 2015. L'intégralité des modalités de la concertation fixée dans les différentes délibérations (DU 2009-073, 2013 DU 212, 2014 DU 1097) a été respectée. L'ensemble des événements est détaillé en annexe (détails des modalités de concertation, contenu, sujets de débats, nombre de participants, mesures de publicité, support d'information et de concertation).

Pendant plus de quatre ans, le public et les acteurs institutionnels ont eu l'occasion d'apprécier l'avancement du travail mené par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. Au cours des temps d'échanges, différents thèmes ont émergé des débats. Les besoins exprimés rejoignent des préoccupations et problématiques parisiennes voire métropolitaines : se loger facilement, réduire les nuisances et vivre dans un environnement agréable et vert, réinvestir la ville de façon collective et moins individuelle. Les participants souhaitent un quartier responsable, humain, facile d'accès, vivant, agréable et verdoyant, accessible à tous. Les préoccupations des habitants peuvent être regroupées selon les grands enjeux identifiés par la Ville :

- ✓ Améliorer les liaisons entre les communes de Paris et de Charenton-le-Pont

Les participants ont souligné les difficultés actuelles pour traverser ce site et rejoindre les quartiers alentours (accès aux transports publics, cheminements piétons) ; le rôle du projet est d'établir les continuités urbaines et notamment les liens entre les villes de Paris et de Charenton en s'appuyant sur un maillage d'espaces publics, et de faire de ce territoire un lieu de vie.

Le prolongement de la rue Baron le Roy est identifié comme prioritaire. La transformation du quartier riverain sur Charenton, de l'autre côté du périphérique est considérée comme une poursuite souhaitable du projet d'aménagement vers une échelle métropolitaine.

- ✓ Proposer une programmation urbaine mixte

Le public est dans l'ensemble très favorable à une mixité fonctionnelle et sociale du quartier. En termes de commerce, les participants ont exprimé leur préférence pour des commerces de proximité plutôt qu'un centre commercial. Les participants ont préconisé une répartition homogène des logements sociaux sur l'ensemble du territoire et se sont inquiétés du prix des logements libres.

La nature et le nombre d'équipements qui accompagneront ces nouveaux logements ont fait l'objet de nombreux échanges.

Le thème du paysage urbain et de la hauteur des bâtiments a également été un sujet de débats : des questions ont porté sur l'intensification urbaine en lien avec la desserte en transport, d'autres sur les formes générées et leurs ombres portées. A l'issue des débats, les intervenants ont reconnu que ce territoire était adapté à cette réponse urbaine.

D'autres préoccupations ont porté sur des éléments spécifiques du programme qui pouvaient être générateurs de nuisances comme le centre de tri ou l'hôtel logistique : mode d'acheminement, flux de camions, pollution, risque pour la santé... Le maintien du fret ferroviaire a été soutenu par le public.

La question du devenir des activités existantes a été rappelée à plusieurs reprises. Parmi les occupants actuels, un certain nombre ont exprimé le souhait d'être réimplantés sur le site.

Sur l'aménagement du secteur Léo Lagrange, les associations sportives, les élus du 12<sup>ème</sup> et le public sont vigilants sur le maintien de l'offre sportive autant qualitative que quantitative. Certains riverains ont exprimé leur crainte sur la fermeture du paysage avec les implantations des logements en bordure du boulevard. La majorité des participants souhaitent des immeubles de hauteur comparable à celle des immeubles de la rive opposée.

Les participants restent très sensibles aux nuisances générées par la foire du trône et regrettent que le projet Bercy Charenton ne puisse pas apporter de solutions.

- ✓ Faciliter l'accueil de nouveaux modes de transports en commun

Le public a souhaité s'assurer que l'offre de transport en commun serait adaptée au nombre de logements et d'équipements construits. Les investigations qui ont été réalisées par la Ville et ses partenaires, dont le STIF, ont apporté globalement les réponses attendues.

- ✓ Transformer l'environnement du site et les espaces publics

Le patrimoine et l'histoire ferroviaire du site font l'objet d'une attention soutenue des participants. La gare inférieure de La Râpée est perçue comme un potentiel intéressant. Le réaménagement de la petite ceinture et sa réversibilité sont des préoccupations citées par plusieurs participants, que le protocole cadre entre la Ville et la SNCF voté par notre assemblée lors du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 avril 2015 permettra de rassurer. Enfin, dans l'ensemble, le public a été favorable à la requalification du bastion n°1, classé monument historique.

Quelques participants ont exprimé leurs regrets que l'échangeur ne soit pas plus profondément remis en question et que le projet ne soit pas l'occasion de retrouver un lien plus fort avec le Fleuve et les quais de Bercy. La prise en compte de nuisances actuelles du site (bruit, pollution...) dans la conception du projet, grâce aux choix urbains sur l'emplacement des programmes et leur orientation, a été bien comprise, certains regrettent cependant qu'il n'y ait pas de mesures pour les réduire à la source.

Le public est sensible à la manière dont le projet intègre les préoccupations environnementales et notamment les questions de continuités biologiques. Beaucoup d'habitants ont montré leur intérêt pour la conception du jardin avec des premières pistes de programmation.

Par ailleurs, le public a exprimé satisfaction sur la qualité de la concertation et la diversité des outils. Lors des dernières rencontres, certains participants ont fait part de leur souhait que le projet soit rapidement engagé.

Pour chaque observation ou remarque, la Ville de Paris et l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine ont pu apporter des éléments de réponse. La richesse des échanges a contribué à enrichir et à préciser le projet urbain. Les débats ont aussi favorisé une plus grande lisibilité de la concertation institutionnelle menée en parallèle, la Ville de Charenton-le-Pont et les partenaires ferroviaires ayant été conviés à la tribune lors des réunions publiques.

Cependant des inquiétudes demeurent auprès de certains participants et les prochaines étapes devront apporter des compléments et précisions sur différents sujets : l'avenir des emplois existants, la possibilité de trouver des implantations pour les activités existantes, la réversibilité de la petite ceinture.

Par ailleurs, certains sujets évoqués pendant la concertation et qui n'ont pas trouvé de réponse définitive nécessitent des études complémentaires plus poussées. Il s'agit principalement de l'expertise technique et programmatique de la gare de la Râpée et d'un nouveau croisement du projet urbain avec les

sujétions des fonctions et ouvrages ferroviaires. Enfin, un travail plus fin reste à produire sur la typologie et les caractéristiques des immeubles de grande hauteur.

A l'issue du processus de concertation, il apparaît que le projet porté par la Ville de Paris a emporté une large adhésion des participants. Il répond par ailleurs aux objectifs que vous avez approuvés. Le bilan de la concertation, en annexe du présent projet de délibération, que je vous demande de bien vouloir approuver, détaille les contributions recueillies sur les différents thèmes abordés et précise la manière dont les remarques, critiques ou observations formulées sont prises en compte par le projet.

### 3- Les grandes lignes du projet urbain telles qu'arrêtées à l'issue de la concertation

Le projet urbain s'inscrit dans la complexité du territoire issue de son occupation historique et actuelle (faisceau ferré Paris Sud-Est, proximité de la gare de Lyon...) et des changements profonds de la ville au cours des cinquante dernières années (boulevard périphérique, nouveaux quartiers autour des chais de Bercy...). Il intègre avec compacité et rationalité un certain nombre de fonctions ferroviaires qui garantissent le bon fonctionnement du système ferroviaire à long terme. Une des priorités du plan-guide est la construction d'un nouveau sol fluide qui relie les différents niveaux du quartier et assure les transitions entre les infrastructures et les différents seuils existants, avec des contours doux et continus. Les pentes générées sur les axes principaux ne dépassent pas 4%, le rendant accessible à tous. Ce travail sur la topographie permet de mettre en lien des lieux aujourd'hui sans contact.

Le plan guide s'appuie sur une structure viaire principale constituée par le boulevard Poniatowski réaménagé à l'occasion de l'arrivée du tramway et la rue Baron-Le-Roy prolongée qui le croise à niveau. Ce système est conforté par un maillage dédié à divers modes de déplacements, qui participe à la desserte locale et laisse une large part aux modes doux. L'ensemble se greffe aux quartiers existants en venant renforcer les liaisons entre les différentes composantes du 12e arrondissement, mais aussi avec le 13e arrondissement et Charenton-le-Pont.

Les liaisons est-ouest sont matérialisées par la création de deux axes principaux :

-La rue Baron-Le-Roy prolongée constitue la colonne vertébrale du quartier et met en lien les centralités et espaces publics du quartier Bercy Charenton. Son débouché vers Charenton-le-Pont est à concevoir avec la ville de Charenton, en cohérence avec les deux projets urbains de part et d'autre du périphérique. La mise en place d'un TCSP sur Baron-Le-Roy permet de répondre aux besoins générés par l'opération d'aménagement.

-L'allée Lumière est un axe dédié aux modes doux structurant pour les déplacements locaux du futur quartier, notamment en lien direct entre le "cœur de quartier" et la desserte du métro de la ligne 14 (station « Cour Saint-Emilion »).

Les liaisons nord-sud s'effectueront par :

- le boulevard Poniatowski réaménagé,
- la petite ceinture aménagée en promenade plantée
- une ou deux passerelles de franchissements des faisceaux ferrés, qui permettent de retrouver un rythme de franchissement régulier, plus habituel à Paris, en reconnectant le « haut » et le « bas » du 12ème arrondissement.

Plusieurs de ces liaisons formeront un réseau d'espaces (ou)verts qui permet le maintien et le développement de la biodiversité sur le secteur Bercy Charenton en constituant une véritable trame verte et bleue. La notion de trame verte et bleue urbaine a été mise en place pour lutter contre la fragmentation des habitats, principale cause de l'appauvrissement de la biodiversité de tous les milieux.

Dans le cadre d'un aménagement urbain contemporain, l'ambition est de restaurer un maillage d'espaces naturels favorisant le fonctionnement des écosystèmes. Bercy-Charenton est un site pilote du « Plan biodiversité de Paris ». Plusieurs objectifs sont associés au maintien et au développement de la biodiversité du site. La création de corridors verts ou écologiques permettra de relier les 7 réservoirs de biodiversité existants : le bois de Vincennes, la Seine, le faisceau ferroviaire, la Petite Ceinture, l'échangeur de la Porte de Bercy, le cimetière Valmy et le cimetière de Bercy, le Parc de Bercy et le Bastion. La composition des formes urbaines et la configuration des espaces ouverts du quartier permet de créer ce maillage en dédiant une partie de sa surface à l'installation et au développement de nombreuses espèces végétales et animales.

Le projet propose plusieurs espaces ouverts :

- la Petite Ceinture, a une vocation écologique et de loisirs à moyen terme tout en préservant le principe de réversibilité pour une fonction ferroviaire, ainsi que notre assemblée en a décidé en approuvant le protocole sur la Petite Ceinture liant la Ville et la SNCF. Elle participe à la requalification du quartier et répond à la volonté des Parisiens de profiter d'espaces verts et de respiration au sein de la ville ;

- le jardin de la Rapée, élément majeur du nouveau quartier. De grandes pelouses bordées d'espaces plantés seront dédiées à la détente et aux loisirs. Des continuités visuelles seront créées. Ce nouveau Jardin articule les échelles et les niveaux, fait le lien entre les points hauts et bas, les infrastructures de mobilités lourdes et les circulations douces, le local et le métropolitain ;

- le mail planté sur le secteur Léo Lagrange : espace vert parallèle à la petite ceinture il participe aux continuités piétonnes et écologiques à grande échelle, au lien vers le Bois ;

Le projet vise à proposer une offre mixte de logements, de programmes à caractère économique, d'équipements publics et de services urbains. La programmation est d'environ 660 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher, aujourd'hui équilibrée entre bureau et logement grâce à l'adjonction du site Léo Lagrange, avec des équipements publics (collège, bibliothèque, crèches, gymnase, groupes scolaires, terrains sportifs modernisés sur Léo Lagrange) et des activités logistiques renouvelées. Ce projet doit contribuer à la priorité logement de la Ville et au rééquilibrage Est/Ouest des bureaux. La programmation logement sera approfondie dans la suite des études urbaines et architecturales, afin d'être encore optimisée tout en respectant la protection des riverains vis à vis des nuisances.

Du fait de la présence d'infrastructures ferroviaires et routières de grande ampleur sur ce site, les terrains disponibles pour l'urbanisation sont limités et contraints. Ce territoire, compte tenu de ses caractéristiques, offre l'opportunité de proposer là un paysage urbain fort, n'engendrant pas de nuisances vis-à-vis des riverains (ombres portées) et offrant à la fois une nouvelle polarité urbaine au cœur de la métropole et un cadre de vie attractif. Des immeubles de grande hauteur sont proposés. Ces bâtiments sont concentrés au cœur de Bercy-Charenton et contribuent à l'intensité urbaine du futur quartier. La hauteur des bâtiments diminue progressivement à l'approche des quartiers existants pour ménager une transition douce avec les voisins.

Le projet intègre les équipements publics qui répondront aux besoins existants et futurs et participeront à l'animation du quartier : groupes scolaires, collège, crèches, bibliothèque, gymnases...

Sur Léo Lagrange, afin de permettre la construction de logements en rive sud du boulevard Poniatowski, les infrastructures sportives actuelles seront réorganisées et leur agencement optimisé sur le site. Le projet prévoit de restituer l'ensemble des terrains et activités sportives existantes actuellement. Le stade de football sera agrandi, la piste d'athlétisme allongée à 400 m de manière à pouvoir obtenir son homologation. La création de terrains couverts permettra d'élargir les amplitudes horaires. Un gymnase supplémentaire sera intégré dans le programme du collège, avec des accès mutualisés, accessibles en

dehors des heures scolaires pour les associations. Le phasage des travaux du centre sportif devra limiter les perturbations pour les usagers. Il sera travaillé dans les phases ultérieures du projet.

Les habitants ont interrogé sur le maintien de l'immeuble du Foyer de Travailleurs Migrants (en mauvais état et bénéficiant d'un permis de construire provisoire), qui ne doit pas remettre en cause le principe de continuité totale des activités du stade (terrain de foot et piste d'athlétisme), et la livraison des équipements sportifs prévus sur l'emplacement du FTM. Conformément à la délibération adoptée par le Conseil de Paris de novembre 2014, cet immeuble sera démoli.

Les demandes des habitants de réaliser une piscine ont bien été entendues. L'espace disponible sur le secteur Léo Lagrange est toutefois limité. Un autre emplacement à l'échelle du 12ème arrondissement est recherché.

Le plan guide propose de développer des commerces en pied d'immeubles plutôt que sous forme d'espaces commerciaux / centres commerciaux fermés. Les rez-de-chaussée seront animés par la présence de commerces, de restaurants, d'équipements et d'activités. Concentrés autour des places et longeant les flux principaux du quartier, les commerces et la restauration servent à rendre actifs et à accompagner les déplacements. L'objectif du plan guide est de générer des façades animées, ainsi qu'une offre dynamique, commercialement attractive.

Le maintien et le développement d'une logistique durable et propre est un point important du projet Bercy-Charenton. Ce dernier est le maillon d'une stratégie qui se décline à l'échelle de Paris et de la métropole et qui vise à intégrer ces activités au tissu urbain en réduisant les nuisances et en veillant à ce qu'elles soient compatibles avec la diversité d'usages qui caractérisent une ville.

Le nouvel hôtel logistique qui remplacera l'actuelle halle Lamé sera composé de deux niveaux : l'un embranché au fer et l'autre embranché à la route. La situation de cet hôtel logistique au sud du boulevard Poniatowski, relié au fer et potentiellement au tram, accessible directement depuis l'échangeur et à distance des futurs logements en font un ensemble logistique efficace et mieux intégré à la ville. Un espace de logistique urbain (ELU) (plateforme de redistribution de proximité) et des points relais pourraient être localisés dans le futur quartier pour compléter le maillage parisien.

Au terme des 2 phases de concertation qui se sont étalées sur plus de 4 ans, le projet urbain est aujourd'hui stabilisé dans ses grandes lignes. La concertation se poursuivra lors des prochaines étapes du projet.

Les études vont se poursuivre afin de consolider le projet au plan technique, programmatique et économique en lien avec les partenaires présents sur ce site.

La prochaine étape sera l'enquête publique préalable à la déclaration de projet comportant mise en compatibilité du PLU.

En conclusion, dans la perspective de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur ce secteur, je vous propose de bien vouloir approuver le bilan de la concertation qui s'est déroulé au stade des études préalables de 2011 à 2015.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, chers Collègues de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris





**2015 DU 145** Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur Bercy Charenton (12e).

Le Conseil de Paris,  
Siégeant en formation du Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-2 et R. 300-1;

Vu la délibération 2009 DU 073 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 6 et 7 juillet 2009 approuvant les objectifs poursuivis et les orientations générales d'aménagement du site de Bercy Charenton, arrêtant le périmètre de l'opération, approuvant les modalités de la concertation publique, prenant en considération l'opération d'aménagement Bercy Charenton et autorisant l'engagement d'une consultation d'urbanisme par voie de marché négocié et le lancement des appels d'offres pour l'exécution de prestations intellectuelles ;

Vu la délibération 2010 DU 37 du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 10 et 11 mai 2010, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de l'aménagement du secteur Bercy Charenton à l'équipe projet dont le mandataire est Rogers Stirck Harbour + Partners et les cotraitants sont Ateliers Jean Nouvel, Trevelo et Viger-Kohler Architectes, Michel Desvignes Paysagiste, SAS AREP Ville, INGEROP Conseil et Ingénierie, Franck Boutté Consultants, RFR SAS ;

Vu la délibération 2012 DU 122 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 9 et 10 juillet 2012 approuvant la convention de partenariat Ville / RFF/SNCF / SNEF relative aux études techniques préalables et autorisant sa signature ;

Vu la délibération 2012 DU 201 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 12 et 13 novembre 2012, approuvant le principe et le lancement d'un appel d'offres ouvert, pour un marché de réalisation d'une étude acoustique (lot 1) et d'un marché de réalisation d'une étude d'impact (lot 2) à Bercy Charenton Paris 12<sup>ème</sup> ;

Vu la délibération 2013 DU 212 en date du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 7,8 et 9 juillet 2013, approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation dans la perspective de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

Vu la délibération 2014 DU 1097 en date du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 17, 18 et 19 novembre 2014, approuvant l'extension du périmètre et l'enrichissement des objectifs poursuivis et des modalités de concertation dans la perspective de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

Vu le projet en délibération 2015 DU 145 en date du \_\_\_\_\_, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver le bilan de la concertation dans la perspective de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et de l'évolution du PLU par déclaration de projet ;

Vu le bilan de la concertation joint en annexe ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par M Jean Louis MISSIKA, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Il est pris acte du bilan de la concertation relative à l'opération d'aménagement Bercy Charenton, tel que joint en annexe.